

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

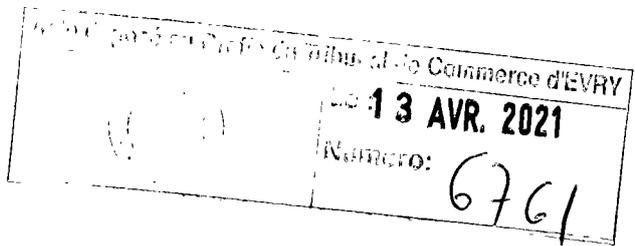
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02649

Numéro SIREN : 812 835 817

Nom ou dénomination : LS9

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 6761



**SAS LS9**  
**Société par action simplifiée à associé unique au capital de 20 000 Euros**  
**Siège Social : 44 rue de Lattre de Tassigny 91100 Corbeil Essonnes**  
**RCS EVRY 812 835 817**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 31 mars 2021**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**de l'exercice clos le 30 septembre 2020**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de -40 645,40 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

En totalité au report à nouveau, qui s'élèvera à ..... 277,88 Euros

Certifié conforme  
La Présidence

## **SAS LS9**

**Société par action simplifiée à associé unique au capital de 20 000 Euros**

**Siège Social : 44 rue de Lattre de Tassigny 91100 Corbeil Essonnes**

**RCS EVRY 812 835 817**

### **RAPPORT DE GESTION** **DE LA PRESIDENCE DU 31 mars 2021**

#### **Approbation des comptes de** **l'exercice clos le 30 septembre 2020**

Le soussigné Marcelino Vieira Ribeiro, associé unique et Président de la société LS9, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le chiffre d'affaire s'est élevé à 1 171 195,22 Euros.

L'exercice clos le 30 septembre 2020 se traduit par un déficit de -40 645,40 Euros.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2020 sont les suivants :

Continuer le développement de l'entreprise.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 septembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### **RESULTATS - AFFECTATION**

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le chiffre d'affaire s'est élevé à 1 171 195,22 Euros contre 920 867,94 l'année précédente, soit une baisse de 64,60€ due à la suspension de l'activité en raison du COVID.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 326 502,74 Euros contre 232 366,85 Euros en 2018-2019.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 99 451,23 Euros contre 80 393,96 Euros l'année précédente.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 184 613,89 Euros contre 877 147,93 Euros en 2018-2019.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -9 190,97 Euros contre 43 754,62 l'année précédente.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de -3 276,03 Euros des produits et frais financiers, il s'établit à -12 467 Euros.

Après prise en compte :

- du déficit exceptionnel de -28 178,40 Euros,

l'exercice clos le 30 septembre 2020 se traduit par un déficit de -40 645,40 Euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de -40 645,40 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

En totalité au report à nouveau, qui s'élèvera à ..... 277,88 Euros

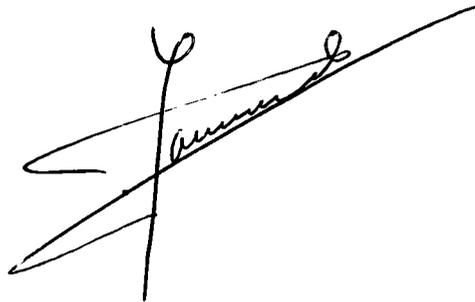
### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce et de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater que la convention portant sur la rémunération de la Présidence sera portée sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal.

Il est rappelé que la société prend en charge les cotisations sociales de la Présidence de Monsieur Vieira Ribeiro.

Il a droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais de représentation et de déplacement engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Marcelino Vieira Ribeiro  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcelino', is written over a diagonal line that spans across the signature area.

**SAS LS9**  
**Société par action simplifiée à associé unique au capital de 20 000 Euros**  
**Siège Social : 44 rue de Lattre de Tassigny 91100 Corbeil Essonnes**  
**RCS EVRY 812 835 817**

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES**  
**A L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 31 mars 2021**

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de -40 645,40 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

En totalité au report à nouveau, qui s'élèvera à ..... 277,88 Euros

**TROISIEME DECISION**

L'associé unique prend acte que la seule convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce passée avec la Société au cours de l'exercice écoulé concerne la rémunération de la Présidence.

**QUATRIEME DECISION**

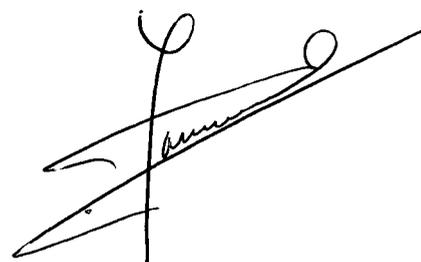
L'associé unique prend acte qu'il a perçu une rémunération de 48 040 Euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Il est convenu que la société prend en charge les cotisations sociales du Président.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais de représentation et de déplacement engagés dans l'accomplissement de son mandat.

#### **CINQUIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top, a horizontal line crossing it, and a diagonal line extending from the bottom left to the top right.



Désignation de l'entreprise : <u>LS9</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>44 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 91100 CORBEIL-ESSONNES</u>		Durée de l'exercice précédent* : <u>12</u>				
Numéro SIRET* : <u>81283581700014</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le : <u>30/09/2020</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	56 562	21 734
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	46 976	26 263
Immobilisations en cours		AV	AW			
Avances et acomptes		AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI		4 000		
TOTAL (II)		BJ	BK	103 538	51 998	
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	15 256	15 256
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	13 708	567 344
		Autres créances (3)	BZ	CA		81 607
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		100 000
Disponibilités		CF	CG	6 068	6 068	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		2 323	
	TOTAL (III)	CJ	CK	13 708	772 598	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	117 246	824 595	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

**CERTIFIÉ CONFORME**  
**À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise

LS9

Néant  \*

Exercice N

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 20 000 ..... )	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	40 923
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-40 645
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	DL
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	261 777
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	150
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	39 893
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	210 819
	Dettes fiscales et sociales	DY	251 062
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 000
	Autres dettes	EA	30 616
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	802 318
	Écarts de conversion passif *	<b>TOTAL (V)</b>	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	824 595
<b>RENVOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	762 424	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	49 777	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : LS9		Exercice N		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
	Chiffres d'affaires nets *	FG	1 171 195	FH	FI	
	Production stockée *	FJ	1 171 195	FK	FL	
	Production immobilisée *				FM	
	Subventions d'exploitation				FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FO	
	Autres Produits (1) (11)				FP	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
Variation de stock (marchandises) *					FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
Salaires et traitements *					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA
			- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	

Désignation de l'entreprise <u>LS9</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>VERTIGE CONFORME A L'ORIGINAL</b>		<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	23 474
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	23 474
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 987
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	47 665
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	51 652
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-28 178
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 198 903
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 239 548
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	-40 645
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	233 834
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Amendes	3 987	Produits exceptionnels	
Cession Immo	12 178	Charges exceptionnelles	6 500
Regul Fournisseurs	35 487	Produits exceptionnels	6 418
Sinistre - Prise en charges assurance		Charges exceptionnelles	3 034
Regul TA 2016		Produits exceptionnels	1 022
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		LS9		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	26 030	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM		KN		
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3 ]	KS	78 296	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY	55 471	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		
		Avances et acomptes		LK		LL		
		TOTAL III		LN	133 767	LO		
							LP	32 768
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
Autres participations				8U		8V		
Autres titres immobilisés				IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 000	IU	3 000	
TOTAL IV				LQ	1 000	LR	3 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	160 797	ØH	35 768	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virements de poste à poste 1		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	26 030	LW		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK	78 296	
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM		MN		
		Matériel de transport	IV	MP	15 000	MQ	73 239	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA		
	Avances et acomptes	NC	ND		NE			
	TOTAL III	IY	NG	15 000	NH	151 535		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		
	Autres participations		IØ	ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés		I1	2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	4 000	
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	4 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	41 030	ØL	155 535	
						ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Exercice N clos le 30/09/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : LS9

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées"

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <b>LS9</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	44 307	QA	12 254	QB		QC	56 562
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	36 364	QI	13 434	QJ	2 822	QK	46 976
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	80 672	QV	25 688	QW	2 822	QX	103 538
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN	80 672	ØP	25 688	ØQ	2 822	ØR	103 538
<b>CADRE B</b>	<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8		
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Mat bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
<b>TOTAL III</b>	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>	<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <b>LS9</b> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	13 708	6U	6V	13 708
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	13 708	TY	TZ	UA	13 708
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	13 708	UB	UC	UD	13 708
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l' entreprise : <b>LS9</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	4 000	UV	4 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	16 450	16 450		
	Autres créances clients		UX	564 602	564 602		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 425	4 425	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 378	18 378	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	58 803	58 803		
Charges constatées d'avance		VS	2 323	2 323			
<b>TOTAUX</b>			VT	668 982	VU style="text-align: right;">664 982	VV style="text-align: right;">4 000	
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	261 777	261 777		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	210 819	210 819			
Personnel et comptes rattachés		8C	52 704	52 704			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 650	41 650			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	145 117	145 117		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 593	11 593		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8 000	8 000			
Groupe et associés (2)		VI	150	150			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 616	30 616			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>			VY	762 424	VZ style="text-align: right;">762 424		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Désignation de l'entreprise : <b>LS9</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : <b>30/09/2020</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D du CGI)			RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 3 987
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %							I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN WN WO
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ 20 075
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						<b>TOTAL I</b>		WR 24 062
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS 40 645
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SI, cadre III)								WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY
Majoration d'amortissement*								XD
Mesures d'incitation d'abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)		L2	J E I (art 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art 44 undecies)	L6	S.I.I.C. (art 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	ZFU-TE (art 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	) XG	
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit							ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XH 40 645
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		XI				
		déficit ( II moins I )		XJ	16 583			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL				
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	<b>16 583</b>			

Désignation de l'entreprise <u>LS9</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	16 583
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	16 583
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	42 770
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <b>LS9</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	15 825	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB		ZD		ZE		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	25 098			Dividendes	ZF					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZG	40 923					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	40 923		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	40 923				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail )	J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	57 813					
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8				XQ	108 188					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 215					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	459 672					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	631 888				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	3 415				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	3 415				
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée					YY	19 604					
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3 031					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK					%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									ZR	
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>LS9</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	GTPV - Camion Grue C	15 000		2 822	12 178	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	6 500	-5 678	-5 678			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		-5 678			
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(C)	
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19% ⑪			avec une ventilation par taux		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : LS9

 Néant  \*

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="radio"/> ou 12,80 % <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexes-0 bis du CGI) <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexes-0 du CGI) <input type="radio"/>	

- Entreprises soumises à l'IS  
 Entreprises soumises à l'IR

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>LS9</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : LS9		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2019		et clos le : 30/09/2020	
		Durée en nombre de mois	
		1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 171 195
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 171 195
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	4 227
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	4 228
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	298 124
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	95 409
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	393 535
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>	
		OG	781 888
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	781 888
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
		Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs



# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant \*

N° de dépôt   
 EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
			P4
			200

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET : 8 1 2 8 3 5 8 1 7 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LS9

ADRESSE (voie) 44 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

CODE POSTAL 91100 VILLE CORBEIL-ESSONNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise LS9  
Numéro de siret 81283581700014

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

## DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	51 652	16 974
Cession acord		6 500
<b>Total</b>	<b>51 652</b>	<b>23 474</b>

Désignation de l'entreprise LS9  
Numéro de siret 81283581700014

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					



N° 11084\* 21

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065 - SD  
2020

Formulaire à déposer  
en double exemplaire

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/10/19 et clos le

X

A

Adresse du siège social :

LS9

44 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

91100 CORBEIL-ESSONNES

SIRET 8 1 2 8 3 5 8 1 7 0 0 0 1 4 Mèl : administratif@sarl-cr9.fr

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

Les entreprises placées

B ACTIVITE

Location et location-bail de machines et

C

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %

Déficit

16 583

Bénéfice imposable à 15 %

de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238  
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies

Plus-values exonérées relevant du  
taux de 15 %

D

F

1- si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-

Nom dresse  
N°

G

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

Tél :

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

Date :

Lieu : Corbeil Essonnes

Qualité et nom du signataire :

Président  
Ribeiro

Signature

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

